

**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANÉE
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER PAR UNE ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE (AOT)**

Dans le cadre du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) complété par ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sont soumises à concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance du titre d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandé.

Lieu : Parking du Méneac, lot n°1.

Durée : Période d'exploitation : du 1^{er} avril 2024 (*ou, avant cette date, si le week-end de Pâques débute en mars*) jusqu'à la fin des vacances d'automne 2024.

Convention : 3 ans

Redevance : 55€/ m² (tarif fixé par Délibération du Conseil n°2023-173 du 18 décembre 2023) consultable sur le site de la Commune.

Nature du projet :

M. Olivier GOURDET gérant du « Carnac Tuk Tuk », domicilié 75 rue de Saint Cornély 56340 CARNAC, a fait part à la commune de Carnac de son intérêt d'exploiter une activité économique, soit un service occasionnel de transport routier touristique de personnes sous forme de navette électrique et de circuits commentés sur les communes de Carnac et de la Trinité-sur-Mer, pour la période du 1^{er} avril 2024 (*ou, avant cette date, si le week-end de Pâques débute en mars*) jusqu'à la fin des vacances d'automne 2024.

Son véhicule effectuera la prise en charge des passagers sur le parking du Méneac, face aux alignements du même site.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de Carnac prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de M. Olivier GOURDET et s'assure par la présente publicité de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sous un délai de trois semaines suivant la publication du présent avis.

Dans l'hypothèse où un intérêt concurrent pour proposer un projet similaire à celui reçu par la commune de Carnac (transport routier occasionnel et touristique de personnes sur les communes de Carnac et de la Trinité-sur-Mer) se manifesterait, le dossier de candidature **devra être adressé au plus tard le 17 avril 2024 à 12H00 à l'adresse électronique précisée ci-dessous, ou déposé directement en Mairie. Tout dossier déposé au-delà de ces dates et heure sera rejeté.**

Constitution du dossier de candidature et déroulement de la procédure

La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation du candidat mais devra comprendre –a minima- une présentation détaillée du projet, sa nature et le dossier administratif du véhicule permettant à la Commune de Carnac d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité considérée devront être présentées par les candidats potentiels.

Le dossier complet doit être adressé à l'adresse suivante : c.robin@carnac.fr

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- La qualité du projet proposé
- Le projet commercial et le fonctionnement envisagé.
- Le contenu du dossier administratif

Courriel : c.robin@carnac.fr

Tél : 02 97 52 66 39

Le parking du Ménec

